

SEJOUR SKI – 2015 : TARIFICATION

CONSIDERANT que, chaque année, la Ville organise un séjour ski pendant les vacances de février à destination des 11 à 17 ans,

CONSIDERANT que le prochain séjour se déroulera à Morzine (Haute-Savoie) avec l'association « Evasion 91 » qui a été retenue dans le cadre d'un marché à procédure adaptée (M.A.P.A.),

CONSIDERANT que le prestataire prend en charge l'organisation complète du séjour sur place (transport, encadrement, logistique) et qu'un animateur de la Ville renforce l'équipe d'animation sans coût supplémentaire pour les familles,

CONSIDERANT que les familles doivent s'organiser dès le mois de septembre (inscription pour les landivisiens et pré inscriptions par numéro d'ordre pour les résidents des communes extérieures),

CONSIDERANT la proposition de tarifs du séjour 2015 :

Coût prévisionnel 2015 (hors salaires)	Tarifs 2015	
	Landivisiau	Autres communes
28 240 €	396 €	485 €

CONSIDERANT que les inscriptions pour les landivisiens commenceront en septembre 2014 et que les pré-inscriptions pour familles extérieures commenceront à la même date,

CONSIDERANT que l'inscription définitive sera confirmée à partir de mi-novembre en fonction des places disponibles et par ordre d'arrivée,

CONSIDERANT que le paiement se fera de la manière suivante :

- 120 € d'acompte à l'inscription avant le 12 novembre,
- solde du règlement avant le 19 décembre.

CONSIDERANT que la Ville se réserve la possibilité d'annuler le séjour 10 jours avant le départ si le nombre de participants est incomplet,

CONSIDERANT l'avis favorable, à la majorité, de la commission « Enfance – Famille – Jeunesse » en date du 16 juin 2014,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

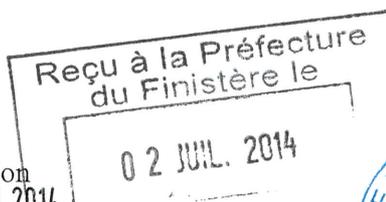
PAR 28 voix pour et 1 voix contre du groupe « Ensemble et autrement pour Landivisiau »,

APPROUVE les tarifs précités et les modalités d'organisation.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Landivisiau, le 24 juin 2014

Le Maire,
Laurence CLAISSE.



Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le... 30 JUIN 2014

Et de la publication, le... 01 JUL. 2014

Fait à Landivisiau, le... 30 JUIN 2014

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL